

Où en est la formation des enseignants depuis notre dernier congrès d'orientation ? Rappelons-nous : le congrès de 2015 avait alors voté une motion contre le M1 « en alternance ». Les deux années écoulées ont confirmé les difficultés que nous avons anticipées, liées au manque de moyens, à une vision réductrice de l'alternance, à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement...



JUN 2017 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE restreint • Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Stéphanie Péraud-Puigsegur, Pierre Sémidor •

Si les réformes de la FDE ont permis des avancées vers une formation universitaire et professionnelle (création d'un master), elles soulèvent encore de nombreux problèmes :

- * l'entrée dans le métier est extrêmement brutale pour les lauréats du concours (en responsabilité de classe au premier jour même sans aucune expérience ou connaissance du métier) ;
- * le principe même d'une formation universitaire et professionnelle est dévoyé (le master ne peut pas jouer son rôle) ;
- * la continuité M1-M2 ne peut pas être assurée en raison de la position « choisie » pour le concours ;
- * les conditions de travail se cessent de se dégrader avec une sous-dotation chronique d'enseignants permanents en raison du non-remplacement des départs en retraite.
- * une sous-représentation de principe des personnels dans les instances de décision.

Le métier enseignant ne peut pas être un « petit métier », où l'exécution domine, dans un modèle prescrit (par le terrain, le bon sens, les orientations de tel ou tel ministre) reposant sur l'imitation ou le compagnonnage, l'application de « bonnes pratiques » – évidemment innovantes et numériques... **Si ce que nous visons, c'est le développement de la professionnalité enseignante pour former des professionnels concepteurs, maîtrisant des savoirs scientifiques de haut niveau, exerçant leur responsabilité dans le cadre de la liberté pédagogique, prenant appui sur la recherche, etc.**, alors ce n'est pas à coup de service civique valant quelques ECTS, de mise en responsabilité sans formation, de réduction de la formation et de toute-puissance de l'employeur que les futurs enseignants ont besoin. *C'est bien de l'université que cette formation doit relever.*

Dans le contexte actuel, cela ne semble pas aller de soi. **Nous devons réaffirmer notre attachement à la fois au principe du recrutement par concours et à une formation progressive, de haut niveau, à/par la recherche, articulant les dimensions, théorique, didactique et pédagogique.**

Dans ce cadre, il s'est agi de réfléchir à la construction de nouveaux mandats sur des points émergents qui ne sont pas encore syndicalement couverts et notamment (liste non limitative) : *i*) la place de la FDE dans l'ESR ; *ii*) le continuum de

formation en FDE (préprofessionnalisation, prérecrutement, T1-T2) ; *iii*) formation continue des enseignants ; *iv*) modalités de travail pour la formation des enseignants (place du numérique, pression pour la mise en place de formations hybrides, prescription à « l'innovation », travail en autonomie intégrée dans les maquettes, etc.) ; *v*) dévoiement des compétences utilisées non pour mettre les savoirs en système, mais pour les faire disparaître, et orienter l'université vers une vassalisation au monde du travail.

Il s'agissait également de rappeler la spécificité du collectif FDE, qui rassemble des camarades de statuts différents (EC, enseignants de statut 1^{er} et 2^d degrés, ÉSPÉ et composantes universitaires) : **cette diversité (des points de vue et des parcours) est une richesse et permet une intelligence commune des problèmes pour agir.** Nous avons à faire face à une situation de parcellisation/cloisonnement délibérée, qui accentue la difficulté à mobiliser les collègues et à saisir du commun.

À l'issue des travaux du congrès, Muriel Coret et Vincent Charbonnier ont été réélus co-responsables du collectif Formation des enseignants pour le mandat 2017-2019 •

Compte rendu de la réunion du collectif

Les académies de **Lille, Paris, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Poitiers, Aix-Marseille, Bordeaux, Tours, Caen** étaient représentées. Les discussions entre collègues présent.e.s mercredi 14 juin après-midi à la réunion FDE ont montré, au-delà des variations locales, des préoccupations communes.

Il a d'abord été question **de la difficulté à faire vivre les équipes plurielles dans la FDE et les ESPE quand la logique qui domine est avant tout une logique comptable** : pas de travail en équipe, pas de croisement des regards, mais une juxtaposition d'intervenants considérés comme substituables les uns aux autres – l'essentiel étant d'identifier des enseignants pour chaque ligne de la maquette. D'où le non-remplacement des départs en retraite... pas grave, on trouvera bien quelqu'un et peu importe ses compétences propres. Cette logique sert aussi le « tout transversal » et les attaques contre les disciplines menées par le ministère (cf. la montée du tronc commun, l'entrée par les compétences...).

L'autre point qui a émergé des échanges est celui de l'évaluation : **dans des maquettes de master très morcelées, on est souvent conduit à fixer une note pour de très faibles volumes d'enseignement. La situation est absurde.** Les collègues présents ont mis en évidence la nécessité de travailler dans les mois à venir sur cette thématique, reposant la question de l'annualisation des maquettes (vs semestrialisation).

Enfin, la question des pratiques et modalités de formation a été abordée : **il y a nécessité de discuter avec les collègues sur ces questions, pour mettre à distance la notion même d'innovation, questionner les injonctions aux « nouvelles pratiques », aux formations sans présentiel, etc.**, et, dans le même temps, de travailler sur ce que nous souhaitons revendiquer sur les questions pédagogiques, que nous ne devons pas laisser dans les mains de l'employeur, des gestionnaires ou des techniciens spécialistes des outils numériques.

Il est aussi nécessaire d'interroger *la réapparition de la question des licences spécifiques pour les futurs PE (licences « pluridisciplinaires » ?) : quels contenus pédagogiques ? Quels objectifs ?* Ces questions ne sont pas neutres dans un contexte où la sélection risque de s'accroître à l'entrée en master et où la nécessité du concours semble remise en question par certains •

Compte rendu rapide du temps FDE / Formations supérieures

Le temps de travail avec le secteur Formations supérieures a permis de dégager des objets de travail communs (modalités et pratiques de formation, évaluation, réussite des étudiants, etc.), et a fait émerger la volonté d'un travail commun dans les mois à venir *sur la formation initiale et continue des doctorants et enseignants du supérieur (qui ne sont pas tous des enseignants-chercheurs)*. Il a été décidé d'organiser un temps de travail commun à la rentrée sur cette thématique (état des lieux, pilotage des services de pédagogie du SUP – y compris question de la place de l'ESPÉ et du rôle de la mention *Pratique et ingénierie de formation du master MEEF* – contenus et modalités de formation, ancrage disciplinaire de la formation, notion d'équipe), qui pourrait déboucher sur l'organisation d'un séminaire dans le courant de l'année 2017-2018 •

Nouveaux mandats soumis au vote du congrès national

Suite à ces travaux, deux mandats ont été proposés au congrès par le collectif FDE.

- Le SNESUP est favorable à la promotion des équipes plurielles au sein des ESPE pour la formation des enseignants, mais s'oppose au principe de substituabilité entre tous les acteurs de la formation, dont une des conséquences est le non-remplacement des départs à la retraite de titulaires. Travailler en équipe ne signifie en aucun cas une capacité systématique à remplacer les collègues de l'équipe. Ces membres ont des compétences propres, qu'il faut respecter et valoriser, parce que c'est cette multiplicité qui construit la formation.
- Le SNESUP s'oppose à toute intégration dans les maquettes de formation d'heures dans lesquelles les étudiants et les stagiaires sont en autonomie non accompagnée •

AUDIENDE DE LA FSU AU MEN

Les affaires continuent

Au-delà des propos très généraux et lénifiants que recèle ce type d'entretiens, on peut noter que le ministre dit être un « adepte » du prérecrutement et prêt à ouvrir des discussions sur cette proposition de la FSU, mais on sait que l'alternance dès le M1 est vue par certains comme des pré-

recrutements. Les « assouplissements » annoncés par le ministre à ce jour (EPI, AP, rythmes scolaires ; voir *infra*) relèvent quant à eux d'une claire logique de détricotage. La mesure « étendard » du dédoublement des effectifs en CP / CE1 est désormais liée aux « possibilités » des rectorats et à l'évaluation du dispositif « plus de maîtres que de classes » au début et à la fin de l'année. Enfin l'opération « 100% réussite en CP » lancée par le ministère à la rentrée, elle renoue rituellement avec l'antienne du *vade-mecum* « lire, écrire, compter, respecter autrui ». Drôle d'ambition •

UNE ÉTUDE SUR LE MÉTIER DE PROFESSEUR

en Angleterre, au Pays-Bas et en Suède :
une anticipation de ce qui nous attend

Dans un fort intéressant article de la revue *Éducation et formations* (2016, n° 92) <<https://frama.link/S66P8kzq>>, Florence Lefresne et Robert Rakocevic mettent en évidence les effets délétères du *New Public Management* (NPM) dans l'éducation. On notera particulièrement certains éléments de ce NPM qui résonnent avec ce que d'aucuns cherchent à imposer comme la panacée aux problèmes éducatifs rencontrés en France : *une décentralisation du système éducatif, l'accroissement de l'autonomie des établissements scolaires, l'évaluation des enseignants par les chefs d'établissement, un brouillage des frontières entre public et privé*. Des analyses et des résultats à diffuser •

RÉFORME DU COLLÈGE

Les dispositifs d'EPI et d'AP
sur la sellette

Diffusé par l'agence de presse AEF à la fin du mois de mai, un projet d'arrêté sur les programmes du collège, qui a été depuis modifié et publié au *Journal officiel* du 18 juin 2017, modifie substantiellement un élément de la réforme des collèges : la mise en place des dispositifs d'*Enseignements pratiques interdisciplinaires* (EPI) et d'*Aide personnalisée* (AP) sur trois heures hebdomadaires en sixième et quatre heures au cycle 4. C'est trois heures pour l'ensemble du collège qui sont conservées, mais qui seraient, à partir de la rentrée 2017, dévolues à « un temps d'accompagnement personnalisé **ou [nous soulignons]** d'enseignements pratiques interdisciplinaires », même si à l'issue du cycle 4 « tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires ». *La liste des thématiques disparaît et c'est à l'établissement que revient le choix de la répartition entre les deux formes d'enseignements complémentaires*. L'autonomie accordée aux établissements ne s'arrête pas là : un établissement pourrait choisir de donner jusqu'à la moitié de son enseignement disciplinaire dans une langue étrangère •

